

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL "AAS Négoces"

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 €
Siège social : 34 rue du Général Leclerc - 10340 LES RICEYS
RCS TROYES 931 887 053

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois février à quinze heures, au siège social, Monsieur Antoine PUISSANT demeurant [REDACTED] propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 € composant le capital social de la SARL "AAS Négoces".

Associé unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de Commerce,
- aux pouvoirs à donner.

Première décision

L'associé unique, statuant dans le cadre de l'article L 223-42 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Fait à LES RICEYS, le 23 février 2026

